

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 49-2019
ELABORATION DU PAPI D'INTENTION (PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES
INONDATIONS) PREALABLE A UN PAPI COMPLET**

Le mercredi 02 octobre 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 25 septembre 2019

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SODAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
	LETARGA	Jean-François	Suppléant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARDES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	DOMERCQ-BAREILLE	Jean	Suppléant

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (0 délégué) :

Etaient absents ou excusés (13 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Monsieur CASSOU Michel

Objet : Elaboration du PAPI d'intention (Programme d'Action de Prévention des Inondations) préalable à un PAPI complet

Le Président rappelle que la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation a été présentée le 4 juin 2019 à Toulouse à la Commission Inondation de bassin Adour-Garonne. L'arrêté inter-préfectoral n°64-2019-04-29-009 du 29 juillet 2019 a officiellement approuvé la Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation (SLGRi) du Territoire à Risque Important d'inondation de Pau, portée par le Syndicat.

La délibération du 26 juin 2019 a validé l'ajout de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2020 (items 11° et 12° de l'article L.211-7 du code de l'environnement) permettant au Syndicat d'assurer notamment l'animation et la concertation dans le domaine de la prévention du risque inondation et de mettre en œuvre les actions proposées dans la SLGRi.

Dans la continuité de cette dynamique, le Président précise que l'intérêt de s'engager dans la phase opérationnelle de la gestion du risque d'inondation sur le territoire, par la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction du risque, s'intègre à travers les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondation (PAPI).

Les PAPI visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à partir d'une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Une fois ces programmes validés par l'Etat, une partie des actions pourra être financée sous forme de subvention par le Fonds Barnier.

Le Président propose de s'engager dans l'élaboration du PAPI d'intention, qui précèdera le PAPI complet conformément à la réglementation. La dépose du dossier PAPI d'intention au service de l'Etat s'effectuera début 2021.

Dans ce cadre, il sollicite le comité syndical pour confirmer la volonté du Syndicat de s'engager dans les démarches des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'engagement du Syndicat dans l'élaboration des PAPI,

AUTORISE le Président à signer les différents documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président



Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/10/2019